

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

-----  
Avenue de Stalingrad, 29  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20 septembre 1971

AUX MEMBRES DU COMITE CENTRAL  
-----

Cher(e) Camarade,

POUR RAPPEL

Le Comité Central se réunira les

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 OCTOBRE PROCHAINS  
=====

dans une salle (35e étage) de la Tour du Midi, Place Bara à  
Bruxelles (tout près de la gare du Midi).

A l'ordre du jour :  
-----

- La campagne du Parti, les programmes politiques, les alliances et la propagande en vue des élections. (Rapporteur DRUMAUX).

La séance de samedi 2 octobre commencera à 15 heures  
précises.

Bien fraternellement,

M. DRUMAUX

A. DE CONINCK.

23 septembre 1971

Au Comité fédéral de Huy  
Av. des Fossés, 43  
5200 HUY

Chers Camarades,

Le Secrétariat national a décidé de mettre à votre disposition le camarade René LONNOY, membre du Comité Central, comme permanent fédéral en remplacement du camarade Delcroix.

Le camarade Lonnoy, actuellement en Roumanie, n'a pu être informé de cette décision, qui lui sera communiquée dès son retour dans les jours prochains.

Etant depuis son entrée en fonction comme permanent rédacteur au D.R. où il a rendu les meilleurs services, le camarade Lonnoy a manifesté depuis plusieurs mois le désir que le Parti lui confie un nouveau secteur d'activités.

Le Secrétariat remercie le camarade Evelette et le félicite de s'être mis à la disposition de la fédération de Huy pour assurer la relève. Il prendra contact avec lui pour voir si d'autres possibilités pratiques existent de le faire entrer maintenant dans l'appareil permanent.

Bien fraternellement,

U. COUSSEMENT.

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

Avenue de Stalingrad 29  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20 septembre 1971

AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE

Chers Camarades,

Le Bureau politique se réunira le

VENDREDI 24 SEPTEMBRE 1971 A 10 HEURES.

A l'ordre du jour :

- Préparation C.C. des 2 et 3/10/71.

Bien cordialement,

M. DRUMAUX

A. DE CONINCK.

Procès-verbal du Bureau politique du 24.9.71

Présents : De Coninck, Drumaux, Glineur, Renard, Turf, Van Geyt.

Excusés : Blume, Coussement, Debrouwere, Levaux, Dussart, Van den Branden.

- Déplacements à l'étranger

- Rappeler aux membres C.C. et B.P. qu'ils sont priés d'informer le Secrétariat national de leurs déplacements à l'étranger.
- Délégation en Roumanie : télégraphier pour demander le retour sans délai du maximum de camarades et en tous cas des camarades Lonnoy, Laurent, Calsijn et Dekimpe.

- Préparation C.C. des 2 - 3/10.

Axer la discussion sur :

- l'approfondissement des objectifs politiques
- les alliances en vue des élections (anticipées ou non).

I.- Objectifs :

1) d'action immédiate : pour revenus - emploi - fiscalité : préciser que faire pour arracher le maximum au Gouvernement avant les élections, quelle que soit leur date.

- revalorisation fonction publique
- réforme au moins provisoire de l'index
- exécution d'engagements pris par le gouvernement.
  - : droits accrus par les conseils d'entreprise (décision de la Conférence économique et sociale)

: l'enregistrement comptable (Loi Cools)

- dépôt du budget général qui permettrait de voir comment le gouvernement compte sortir de l'impasse budgétaire.

- problèmes institutionnels : Loi régionale.

- Mais le problème fondamental est de passer au stade de l'action efficace, de transposer notre programme en action et d'apparaître comme les initiateurs de la lutte.

- En cas d'élections anticipées

- dénoncer la fuite du gouvernement
- rechercher les mots d'ordre permettant d'exploiter le mécontentement de la façon la plus percutante - être les interprètes de la désapprobation de la population.

- ne pas mener une campagne de soc.-démocr. de gauche mais l'axer sur le développement de luttes au cours de la campagne électorale :

- Services publics
- actions dans les grandes entreprises en direction du gouvernement : fixer les délais pour la réalisation des revendications et à défaut passer à l'action

- élargir l'action en faisant en sorte que les "1000 volontaires" agissent dans le même sens, vers les mêmes objectifs.

2) Objectifs d'un programme plus général : valables même après les élections et groupés sous le slogan "Mieux vivre, c'est possible"

a) objectifs de caractère général et politique qui cependant ne mettent pas les structures capitalistes en cause, notamment : Enseignement - santé - investissements créateurs d'emplois;

b) objectifs susceptibles d'atteindre les pouvoirs de décisions :

- contrôle ouvrier
- contrôle populaire sur l'armature de l'état capitaliste : institutions publiques, Parlement ..., Partis ..., syndicats ...
- à soutenir par des campagnes de propagande.

.../..

## II. Alliances

- Distinction entre alliances tactiques immédiates et alliances politiques à long terme.
- Base des alliances : différenciation entre gauche et droite.
  - PSB : dans l'immédiat pas d'alliance à prévoir avec le parti comme tel - n'implique pas l'inexistence d'une gauche socialiste ni la possibilité d'avoir localement avec des socialistes des contacts susceptibles de faire mûrir les problèmes
    - : nécessité de convaincre encore des camarades du Parti de l'erreur de considérer, actuellement, l'alliance avec le PSB comme privilégiée.
  - Syndicats (FGTB et CSC) : dans les conditions actuelles, un front politique se transformant en front électoral soutenu par les syndicats n'est pas concevable
    - : le rôle politique des syndicats est lié à leur indépendance à l'égard des partis politiques.
  - La gauche socialiste (dans FGTB et PSB), pour pouvoir se libérer a besoin de succès remportés sur sa gauche, malgré elle. La gauche FGTB est "potentielle".
- Partis régionalistes : une entente solide avec ces partis passe par une rupture de leur part avec toute politique faisant le jeu des partis traditionnels.
  - FDF - Rassemblement wallon : d'une manière générale, compte tenu de l'évolution de son orientation, l'alliance n'est pas à envisager. Le critère de modification de ce point de vue réside dans la rupture claire avec Perin. La situation particulière de Charleroi devra être rediscutée sur la base de faits concrets. A Bruxelles : pas d'alliance à envisager avec un FDF allié au PLP - possibilité de rechercher des individus qui sont en désaccord avec leur parti.
- Listes d'union : possible et à rechercher avec des individus ou des groupes (tant socialistes que chrétiens) qui rompent avec leurs partis
  - : essayer sur le plan électoral, de faire des alliances durables et non des cartels éphémères ou des alliances sans principes (voir programmes).
- En cas de chute prochaine du Gouvernement, il serait prématuré d'envisager des listes d'alliance - dépôt de listes P.C.
- Moulin : faire une démarche personnelle avant l'adoption d'autres mesures.

=====

Procès-verbal B.P. extraordinaire du 26.9.71

Présents : Coussement, Drumaux, Glineur, Levaux, Renard, Turf, Van Geyt.

Excusés : Blume, Debrouwere, Dussart, De Coninck, Van den Branden.

- La campagne en vue des élections du 7.11.71.

- Arguments politique fondamentaux : voir résolution adoptée en finale des discussions.

- démystifier l'opération "vérité" d'Eyskens dont le but réel est d'obtenir des pleins pouvoirs pour mener une politique d'austérité pour limiter les revendications économiques et sociales des travailleurs et se soustraire à l'organisation des pouvoirs réels aux régions
- arriver à faire s'exprimer une opposition nette et aussi large que possible à la politique du gouvernement
- au cours de la campagne, démontrer le pseudo-démocratisme de la manœuvre de la "consultation" démocratique
- expliquer le vote par P.C. - pour créer les conditions de constitution ultérieure d'un front des gauches
- faire en sorte que les travailleurs puissent se rendre compte que c'est le Parti qui est à la tête du mouvement d'action revendicative au cours de la période électorale, surtout dans les secteurs Services publics - emploi - salaires.

- Constitution des listes

Demander aux secrétaires fédéraux de convoquer cette semaine les C.F. pour l'élaboration de leur campagne et de leurs projets de listes de candidats : Chambre - Sénat - province.

Listes à communiquer au B.P. pour vendredi 1/10 - ratification de ces listes au C.C. des 2 - 3/10.

- Responsable de la centralisation et du contrôle des opérations électorales (parrainage - dépôt listes) : A. De Coninck.

Tâcher de se procurer dès maintenant les documents officiels pour ces opérations (par Coussement).

- Glineur chargé de voir avec R. Noël comment obtenir la signature de 5 sénateurs pour le numéro national de la liste.

- Décentralisation cadres centraux : à examiner au prochain Secrétariat - prévoir un adjoint à la propagande centrale.

- Mettre Van Borm à la disposition du Brabant à l'exclusion d'autres activités.

- Propagande : à revoir au Secrétariat (selon le budget qui n'a pu encore être discuté)

- concentrer les efforts de propagande sur les trois provinces où on a des députés avec priorité dans ces provinces pour les arrondissements "forts" c'est-à-dire : province Hainaut : Mons et Charleroi

" Liège : Liège

" Brabant : Bruxelles (19 communes)

ajouter en Flandre, 3 arrondissements (Anvers, Gand, Alost et priorité pour Anvers).

- Propositions d'édition de matériel central :

A) 2 tracts

- 1) Arguments du B.P. et C.C. - à sortir le plus rapidement possible à faire distribuer toutes boîtes dans les arrondissements prioritaires et par les soins du parti ailleurs.

.../..

prévoir une quantité supplémentaire pour la diffusion dans les entreprises des arrondissements prioritaires.

2) avec le n° de la liste - thèmes de propagande plus page régionale pour les provinces prioritaires - également toutes boîtes.

B) Affiches : 1) Affiche si possible illustrant le thème de la campagne  
2) petites affichettes avec slogans particuliers : pensions chômage  
3) les numéros.

- Radio - T.V. : s'informer des possibilités.

- Manifestations : supprimer la manifestation du 28/11  
(50e Anniversaire)  
: maintenir celle des jeunes du 30/10.

Finances

Fonds de combat spécial : modalités à revoir au Secrétariat.

=====

Heste

BP. du dimanche, 26 septembre 1971

Il faut les empêcher de nuire

Dissolution des Chambres - Elections :

- Elaboration des arguments fondamentaux.
- Lancer la fabrication des listes.
- Propagande - achvis en cours.

Je n'ai rien de plus à dire sur ce point. Je n'ai rien de plus à dire sur ce point. Je n'ai rien de plus à dire sur ce point.

La politique actuelle va revenir à faire les empêchés de nuire.

On veut changer pour faire la loi dans le pays.

Rien pas proposer quelque chose.

On veut vous faire voter les yeux bandés.

4. Arguments politiques :

Arg. pol.

signe réel économie → change  
incor. climat pol. électoral polonje  
risque permis + en + tout pas possible  
programmation de la politique poursuivie  
programmation neq. séparée econ. et sociale.  
Veuillez consulter le pays.

Revenir court.  
Avantages sociaux pour + des.  
Relance région en vote  
Propos importants T. tabl.  
Pas impôts nouveaux.

DH PSE - PSB 15 milliards impôts nouveaux.  
PSB ont perdu cours rempatrié libéreau soumis à Bx.

Wall. Satisfecit au pol.  
Desaunee probl. communautaires.

N.E pol. reum. 80% sur la base cet acquis raison redance, nouv. bail

Libis Subside tourn - 100 ans 107 quates - facto actual -  
freq. comm. cult - globalisation redance par PSE PSE.

Rappel Approuve dissolution. - fait du regain  
Aucun autre compromis que pol. actuel n'est possible.

Soci Est parvenu à introduire Pacte coalition dissolution - référendum.  
Le pol. + adieu à la Watani.

Les Parts PSB. Résolution bureau PSB - Les engagements doivent être honorés  
- Occasion pour les ras. populaires.  
Lebertin - La cause c'est la crise monétaire.

PLP wallon Jeune homme - capitulation - pas rendu compte pol.  
Il ont fait impasse budgétaire.

FDF - RW Devraisons - Sévère. Référendum cautionné.  
Peru. CUP a dupé les socialistes.

BP du dimanche.

Utilisation des codes

Départements commémoratif 50<sup>e</sup> anniversaire Paris :

Le n° national

(4 pages)

An. fort

Bruxelles capitale

Liege

Charleroi

Province

Centre

Tournai

Liège

Arves

Alost

Sand.

2 tracts nationaux

Fonds Combat :

Proposition centrale

- 1) Tract national - toutes brtes de l'arrondissement ~~frontalier~~ <sup>frontalier</sup>  
~~le reste par militaires~~  
 frontaux H<sup>o</sup> - Liege - Ba
- 2) Tract national - toutes brtes provinces frontalières. tout le pays fronton ou en linte.

H <sup>o</sup> - Liege
Brabant
3 an. militaires
Anvers, Fland. Alost.

1) arrondissement militaires - ~~Liege - Huy Waremme - Liege~~  
~~Charleroi~~  
~~Hainaut~~  
~~Bruxelles~~ 19 communes + B.W  
 arr. Anvers

307 000 -  
 430 000  
 725 000  
 250 000  
 1412 000

10 ct distribution fonds.

distribution nouvelle.

2) Les nouveaux + Fland - Alost. Bourvain - Hal & Vilvoorde

Liege	307 000
H <sup>o</sup>	430 000
Br.	725 000
Anv.	250 000
Alost	
Fland	



Staf central De Coninck - B. Baligaud - D. Wagemans - A. Laurent - F. Hauyquet  
 Blume - D. Debaux (p. g. g. a. i. d. e)

Drumaux → Borinage -

Dechateau → B. Wallon -

[Country → Centre -

Sec. parlementaire ?

Comoy → Huy

Freney - Klutz - Liège

(Partis - Namur)

Free - Thun.

Courmeur (Reuand) - Tournai

Van Born - N. Brabant

V. Jeyt - Bruxelles - Junie -

O. Anbl. (Nertus)

~~G. Amers - Bru~~

Chunleir - Jeneux

De Mol (Deudle)

Freney - Liège -  
 Partis - Namur -

RR. Ro Leum - Widelhol - Seruine -  
 Jeye - Chevot - a' pleu -  
 Choit - Duchaux -

1. Frece | régler avant son départ lui-même | Si ça rate contact à l'essai

2. Delavri → | licencier sur le champ. | genre de trois.

3. Evelette → | Comoy - R. Jilot

5. Voir Informations (Raymond Erhai)

4. Ty km

Chercheri von reunité plus d'un

5. Anne Lawers -

6. Willy Richoux

7. Fieji . Levaux - Bergen - (1) - Dombard  $\frac{1}{2}$  -  $\frac{Dactylo}{plus}$   $\frac{1}{2}$  - Davaux  $\frac{1}{2}$

## COMMUNIQUE

Le gouvernement P.S.C.-P.S.B., s'arrogeant en fait les pleins pouvoirs, a dissous prématurément les Chambres et précipité les élections législatives.

Le Bureau politique du Parti communiste met les travailleurs en garde contre les buts poursuivis par les partis au pouvoir.

Il y a dissolution parce que ces partis veulent avoir les mains libres pour appliquer après les élections les mesures réactionnaires et impopulaires qu'ils préparent déjà en sous-main.

Inquiets, comme l'a reconnu M. Eyskens, des effets de la crise du dollar (dégradation de la situation économique, développement du chômage), les partis au pouvoir ont l'intention de mettre en oeuvre une politique d'austérité qui se traduirait par une nouvelle compression du pouvoir d'achat des travailleurs et de nouvelles charges fiscales à leurs dépens. Les partis au pouvoir entendent ainsi échapper à l'obligation de faire adopter la loi régionale avant les élections, de manière à refuser plus facilement aux régions les pouvoirs réels qu'elles réclament en matières économique, politique, sociale et culturelle.

Tel est l'enjeu du scrutin du 7 novembre. Il faut que les travailleurs en soient conscients et agissent en conséquence. Comment ?

- Sur le plan social, les travailleurs des secteurs privé et public ont intérêt à engager la lutte pour obtenir le maximum dans les délais les plus brefs, car leurs succès revendicatifs immédiats rendraient plus difficile l'application du plan gouvernemental;

- C'est en votant communiste le 7 novembre que les travailleurs riposteront le plus efficacement, sur le plan politique, aux truqueurs du P.S.C. et du P.S.B. qui cherchent à les attirer dans un piège.

Les travailleurs ont besoin, dans la situation actuelle, d'exprimer un vote d'opposition clair et radical qui servira d'avertissement aux politiciens du grand capital.

§§§

Le Comité central du Parti communiste de Belgique est convoqué pour les 1 et 3 octobre prochains.

Le Bureau politique du P.C.B.

Bruxelles, le 26 septembre 1971.

Communiqué du Bureau politique du Parti communiste de Belgique

---

Le Parti communiste confirme sa présence aux premières discussions pour l'élaboration du pacte culturel.

Il fera connaître demain la portée de sa participation à ces discussions dans les circonstances actuelles.

Le Bureau politique du  
Parti Communiste de Belgique.

Bruxelles, le 29 septembre 1971.

Déclaration du Bureau Politique du P.C.B. préalable  
à la réunion du 30 septembre 1971 convoquée pour  
négocier la conclusion d'un pacte culturel.

---

Le Parti communiste confirme que malgré les circonstances actuelles, il a accepté de prendre part aux discussions en vue de l'élaboration d'un pacte culturel.

Il n'est pas à la remorque d'aucun parti et n'a aucune raison de s'aligner sur d'autres formations politiques.

Il estime qu'il n'y a pas lieu de donner au Gouvernement et aux partis de la majorité sortante le prétexte facile de l'absence d'interlocuteurs de l'oppositon, pour leur permettre de se soustraire une fois encore à leurs responsabilités.

Il a donc jugé inopportun de se porter absent.

Le Parti communiste rappelle que c'est pour aboutir à la suppression des privilèges qui par trop longtemps n'ont favorisé que les courants idéologiques, philosophiques et politiques représentatifs des milieux au pouvoir qu'il a accepté de prendre part aux discussions.

Il souligne que, selon lui, un pacte culturel doit corriger les lacunes et inégalités qui ont jusqu'à présent marqué le fonctionnement des institutions culturelles et d'information.

Il importe d'assurer au sein de celles-ci, la participation systématique et sur un pied d'égalité des différents courants idéologiques, philosophiques et politiques, y compris la pensée marxiste qui jusqu'ici a été fort mal traitée.

Cette participation doit, pour les institutions publiques, s'étendre aux organismes de gestion et de contrôle. Elle implique, pour les institutions privées, un soutien effectif des pouvoirs publics en faveur des courants d'opinion disposant de moyens limités sans que le critère du subside soit basé sur le nombre d'adhérents.

Le Parti communiste estime que la période de campagne électorale qui s'ouvre est particulièrement propice pour donner aux principes exprimés par les promoteurs du pacte, un début d'application valable.

.../..

.../..

Il saisira l'occasion de la réunion convoquée pour ce jeudi 30 septembre 1971, pour demander au Gouvernement et aux partis de la majorité sortante quelle suite ils entendent réserver aux propositions que le président du Parti Communiste, Marc DRUMAUX, a soumises à l'attention du Premier Ministre et du Vice-Premier Ministre par lettre du 27 septembre dernier.

La réalisation de ces propositions permettrait dès maintenant à la campagne électorale de se dérouler dans un climat nouveau et constituerait un indice sérieux de la volonté réelle d'un changement démocratique.

=====

Verklaring van het Politiek Bureau van de K.P.B.  
voor de vergadering van 30 september 1971, bijeenge-  
geroepen ter bespreking van een cultuurpakt.

---

De Kommunistische Partij bevestigt dat zij, in weerwil van de huidige omstandigheden, aanvaard heeft om deel te nemen aan de besprekingen ter uitwerking van een cultuurpakt.

Zij laat zich door niemand op sleeptouw nemen, en wenst haar houding geenszins af te stemmen op deze van om het even welke andere partij.

Zij is van oordeel dat er geen reden bestaat om aan de Regering en aan de uittreedende meerderheidspartijen een gemakkelijk voorwendsel te bieden, door het wegblijven van vertegenwoordigers van de oppositie, om zich eens te meer te onttrekken aan hun verantwoordelijkheden.

Zij heeft dan ook geoordeeld dat zij diende present te zijn.

De Kommunistische Partij herinnert er aan, dat wanneer zij aanvaard heeft om deel te nemen aan de besprekingen, zulks was om de afschaffing na te streven van de bevoorrechte positie, waarvan de ideologische, filosofische en politieke stromingen die het meest verwant zijn aan de bewindvoerende kringen reeds al te lang genieten.

Volgens haar dient een cultuurpakt de leemten en ongelijkheden goed te maken welke totnogtoe de werking hebben gekenmerkt van de kulturele- en voorlichtingsinstellingen.

Het komt er op aan systematisch de deelname op gelijke voet in de schoot van deze instellingen te verzekeren, van de verschillende ideologische, filosofische en politieke stromingen - inbegrepen het marxisme dat totnogtoe sterk benadeeld werd.

Wat de openbare instellingen betreft, dient deze deelname zich uit te strekken tot de beheers- en controle-organen. Wat betreft de private instellingen vereist zij een daadwerkelijke steun vanwege de openbare machten ten voordele van de ideeënstromingen welke over beperkte middelen beschikken - zonder dat hierbij het aantal voorstanders als maatstaf mag dienen voor de te begeven subsidies.

De Kommunistische Partij is van oordeel dat de huidige verkiezingscampagne een opportune gelegenheid biedt om een begin van toepassing te geven aan de beginselen onderschreven door de promotors van het cultuurpakt.

.../..

Zij zal de bijeenkomst van heden, donderdag 30 september 1971, te baat nemen om aan de Regering en aan de partijen van de uittredende meerderheid te vragen welk gevolg zij denken te geven aan de voorstellen die de voorzitter van de Kommunistische Partij, Marc DRUMAUX, per brief van 27 september jl. heeft voorgelegd aan de Eerste Minister en aan de Vice-Premier.

Het verwezenlijken van deze voorstellen zou van nu af toelaten dat de verkiezingskampanje zich zou afspelen in een nieuw klimaat; het zou tevens een ernstig teken zijn van het bestaan van de wil om de democratie meer reële inhoud te geven.

=====

DE RODE VAAN

=====

VOLKSABONNEMENTEN						POSTABONNEMENTEN 3 MAAND				
	<i>Basiscijfer</i> 1 <sup>e</sup> trimester	<i>2<sup>e</sup> trimester</i> tot eind juni	<i>Verschil</i>	<i>3<sup>e</sup> trimester</i> tot eind september	<i>Verschil</i>	<i>Basiscijfer</i> 1 <sup>e</sup> trimester	<i>2<sup>e</sup> trimester</i> tot eind juni	<i>Verschil</i>	<i>3<sup>e</sup> trimester</i> tot eind september	<i>Verschil</i>
ANTWERPEN	258	252	- 6	242	-16	75	74	- 1	71	- 4
BRUGGE	22	23	+ 1	23	+ 1	7	5	- 2	5	- 2
OOSTENDE	17	18	+ 1	18	+ 1	14	14	—	15	+ 1
ROESELARE	4	3	- 1	3	- 1	0	0	—	0	—
DENDER	239	231	- 8	218	-21	58	61	+ 3	74	+16
GENT	210	203	- 7	214	+ 4	58	61	+ 3	63	+ 3
KORTRIJK	90	90	—	86	- 4	17	17	—	23	+ 6
MECHELEN	31	31	—	31	—	14	12	- 2	13	- 1
LIMBURG	7	7	—	7	—	62	59	- 3	72	+10
N-BRABANT	40	35	- 5	32	- 8	18	19	+ 1	20	+ 2
POSTABONNEMENTEN 6 MAAND						POSTABONNEMENTEN 12 MAAND				
ANTWERPEN	16	18	+ 2	15	- 1	92	104	+12	111	+19
BRUGGE	1	2	+ 1	1	—	15	16	+ 1	16	+ 1
OOSTENDE	5	6	+ 1	8	+ 3	20	21	+ 1	21	+ 1
ROESELARE	0	0	—	0	—	1	1	—	1	—
DENDER	7	7	—	9	+ 2	28	28	—	28	—
GENT	4	5	+ 1	11	+ 7	44	46	+ 2	51	+ 7
KORTRIJK	3	3	—	8	+ 5	17	17	—	17	—
MECHELEN	3	4	+ 1	3	—	13	15	+ 2	15	+ 2
LIMBURG	3	6	+ 3	2	- 1	13	12	- 1	13	—
N-BRABANT	7	7	—	8	+ 1	22	22	—	22	—

October 1971

BP19-1971-10

PB

19

## Procès-verbal Bureau politique du 1.10.71

Présents : Coussement, Debrouwere, De Coninck, Drumaux, Dussart, Glineur, Levaux, Renard, Turf, Van Geyt.

Excusés : Blume, Van den Branden.

### Campagne électorale

#### Listes de candidats

- Listes de Rassemblement : la formule la meilleure, dans les circonstances actuelles, c'est d'accueillir les progressistes sur une liste P.C. et de leur faire faire une déclaration expliquant leurs raisons d'adhésion - déclaration d'indépendance mais d'adhésion à un programme commun.
- Malines : la proposition De Vliegheer de participer à une liste de Rassemblement contre les partis traditionnels est conditionnée par l'accord sur l'appareil de la liste à celle du P.C. d'Anvers.
- Anvers : la constitution d'une éventuelle liste progressiste dépend de leur apport réel à Anvers et de leur accord pour que le candidat tête de liste soit le candidat P.C.  
Pour Anvers, il vaudrait mieux s'en tenir au principe général formulé plus haut.  
Les membres du C.C. d'Anvers suivront le cours des négociations.
- Courtrai : la proposition de liste de Rassemblement surtout avec des syndicalistes paraît plus solide. Turf suivra l'affaire.
- Liège : provinciales : canton Fléron Louveigné  
accord pour que le 1er candidat soit l'ex-conceiller provincial R.W.
- Arrondissement Mons-Soignies : Sénat :  
proposer : 1er suppléant : M. Drumaux  
          2e       "       : U. Coussement
- Charleroi : province :  
demander à Magis de confirmer son accord de se libérer de l'enseignement si se posait le problème d'un député permanent dans le Hainaut.
- Thudinie : - Chambre 1er suppléant : proposer M. Couteau et obtenir l'accord de Grimart sur sa démission éventuelle si Couteau n'était pas élu.  
Pour discuter de la proposition du C.F. au sujet de W. Frère :
  - Réunion des membres du B.P. du Hainaut : samedi 2/10 à 13 h. -  
Tour du Midi
  - convoquer une délégation du C.F. pour 14 h. (même endroit).
- D.R. pendant la campagne électorale
  - Publications spéciales du Fonds de combat : à examiner à l'aile wallonne - suggérer remplacer une page ordinaire - per ex. sports - par celle du Fonds de combat.
  - Rédaction : les rédacteurs décentralisés maintiennent une certaine collaboration au journal (au moins 1 jour par semaine).
  - Décentralisation des cadres :  
Liège : prévoir Tholet au lieu de Klutz.
- Opérations électorales
  - faire désigner par province (surtout Hainaut - Liège et Brabant) un camarade responsable
  - par arrondissement : idem
  - communiquer aux fédérations la date (18 octobre) de déclaration de rattachement des listes provinciales à celles de la Chambre et

- Sénat et attirer leur attention de faire signer cette déclaration en même temps que les autres, par certains candidats
- envoyer, si possible, à chaque fédération le Moniteur du 30 septembre.
  - Obtention d'un n° national pour les listes  
Responsable Van Geyt - suppléant Glineur mais tous les membres du B.P. y coopèrent.
  - C.C. des 2 et 3/10/71
    - Samedi 2/10 : Assemblée plénière : Présidence : Glineur  
: Rapporteur : Drumaux  
Ailes : flam. : rapporteur : De Coninck (y compris discussion candidatures)  
franç. : idem : Levaux.
    - Dimanche 3/10 : assemblée plénière : Présidence De Coninck  
Objet : ratification candidatures  
: Résolution finale (rédacteur projet : Renard)
    - Orientation du rapport : - accord sur exposé Drumaux  
- préciser dans le programme, des objectifs d'action :
      - problèmes sociaux : - pensions : 90.000 Fr.  
- chômage: 320 Fr = le plancher plus une allocation complémentaire à charge des patrons.  
- salaires : cf ACEC + 10 %  
- emploi : pour des conventions garantissant l'emploi à l'usine.
      - Préciser l'importance de la bataille pour l'indépendance syndicale et pas de soumission, par les syndicats, à la propagande électorale du PSB.
    - Bataille à mener pendant la campagne électorale
      - Distribution tract pour les points "choc" : contrôler par membres B.P. décentralisés.  
: en cas d'insuffisance de tracts, faire reproduire par les fédérations.
      - Anvers : réparateurs de navires - et si possible Boel (bien que pour cette entreprise Anvers demande l'intervention de St-Nicolas - à surveiller par J. Debrouwere.
      - Charleroi : ACEC - Hainaut-Sambre - Caterpillar.
      - Bruxelles : dans les gares pour les Ministères; - Bruxelles X : Postes;  
- Enseignement (réunir le noyau actif de militants)
      - Liège :
      - Gand :
    - La mobilisation des services publics sera discutée à la réunion de la Commission convoquée par Van Geyt pour dimanche 3/10 à midi.
    - Propagande : indépendamment de la grande affiche  
6 affichettes : Impôts : moins 30 % pour les revenus inférieurs à 300.000 Fr  
: Pensions : 90.000 Fr. minimum pour tous,  
: Chômage : 320 Fr. minimum par jour - non au projet Major.  
: Flandre - Wallonie : Pouvoirs réels  
Bruxelles élaborera son propre texte.  
: Sécurité d'emploi et contrôle ouvrier  
: Défendre le pouvoir d'achat  
Le problème de la pollution sera repris par les fédérations.
    - Examen communiqué belgo-roumain  
à reporter.

CE des 2 et 3 octobre 1971

Rapport Dumaux

La crise révèle de nouveaux aspects des difficultés de la bourgeoisie.  
Ralentissement activités économiques et chômage, alors que la hausse des prix continue.

Troubles monétaires sans précédent.  
Problèmes à régler. Fonction publique - sec. sociaux - travail - emploi - santé - pollution - communes et pontons, etc...  
Le gov. a dû tenir compte d'un certain nombre d'exigences, mais concrètement n'a rien réglé.

La TVA n'a pas rapporté suffisamment → à trouver des moyens supplémentaires.  
Pourtant, la TVA coûte + cher à la population. La taxe est recetée, pas pour tous le monde.

Il faut aller pour résister aux tentatives d'accroître le fardeau.  
Les institutions - on tente de s'échapper aux pouvoirs législatifs (707 quotas) et pour longtemps.

Les difficultés de la bourgeoisie <sup>sur les institutions</sup> sont moins frappantes que les autres - dès lors les partis séparés  
restent inébranlables pour le pouvoir comme d'habitude, mais le rôle principal ne leur revient pas.  
Il y a un retour à l'unitarisme par et sur elle.

Que pensent les travailleurs de la situation - l'angoisse entre l'impasse du revenu et emploi, et espoir  
que les partis au pouvoir surmontent les difficultés.

Il faut que nous arrivions à sortir de l'ambiguïté actuelle.  
Le maintien du gov. a pour but d'obtenir un vote favorable pour continuer l'alliance actuelle, et résoudre  
sans le contrôle parlementaire (la convention avec les forces fédérales, arrêtés Dajon ou d'autres); affaiblir les  
fronts qui s'opposent à la politique gouvernementale sur le plan concret.

Les partis de la majorité ont tenu un piège aux travailleurs et au pays -  
Faut accepter aujourd'hui les conséquences d'une mauvaise politique car les pouvoirs considérés comme inébranlables.

Les partis ont pour cela + que jamais besoin du P&B (défiance, la lutte syndicale - briser l'alliance  
politique de gauche, abandon patriotique - couvrir les  
mêmes abus - populaires ou tenir tête aux travailleurs  
(Crispation))  
1) garder les mains libres pour continuer alliance post. électoral  
2) continuer l'alliance actuelle pour longtemps.

Que devons-nous dire aux travailleurs de ces conditions.

1) Non pas ne voter pas pour tout cela, voter pour nous.  
Se ne s'agit pas seulement de votes mais réactions et combats maintenant.  
Organiser la résistance contre chômage, pour le revenu garanti (il faut 3 copies des lettres sociales,  
y compris, organiser les revenus, les mouvements), les salaires (on parle + 10%), sources publiques (Combien?)  
Revenu (9000 f. tous de suite, permis complémentaires à charge de payer).  
Non pas flâner pour le chômage, mais questionner concrètement pour l'action.

Condition pour revenir: agir pour les travailleurs la liberté d'action syndicale.

2) le 7 nov. élections - voter communiste.  
Pg - nous avons comme parti un programme + génial, mais ce sont les points essentiels bataille pour après les élections.  
Si on veut que ces idées aient plus audience à Paris que ceux qui en ont les parties les + conséquentes  
aie un succès suffisant.

3) La seule manière de voter pour une perspective de rassemblement. Le P&B n'a pas la majorité et  
on se bat pas pour la majorité. A quoi nous la destache de fait d'un ran. pop. sur le P&B?  
A quoi sert de voter socialiste. Pour que le gauche socialiste se réveille et sorte de son marécage il  
faut voter communiste.  
~~Les votes communistes~~

4 octobre 1971

Au Camarade Charles DUBOIS  
rue des Sports 66  
7500 TOURNAI

Mon cher Charles,

J'ai bien reçu ta lettre au sujet du projet de constitution de la liste électorale élaboré par le Comité Fédéral de Tournai.

Ce n'est pas à moi que tu dois rappeler tes mérites et nombreux services rendus à la cause du Parti; je les connais très bien.

Je ne puis croire que le Comité Fédéral les ait perdu de vue et encore moins qu'il ait voulu t'écarter de nos listes.

Peut-être la précipitation dans laquelle nous devons travailler explique-t-elle l'oubli de règles de camaraderie qu'il faut respecter même si la question de certains départs peut se poser.

De toute manière, j'attire l'attention du Comité Fédéral sur la question que tu poses.

Avec mes amitiés,

Marc DRUMAUX.

*Kol. A. De Coninck*

PERSMEDEDELING.

Het Vlaams Bureau van de Kommunistische Partij van België heeft kennis genomen van de haar toegewezen zendtijd en de deelname aan elektorale uitzendingen voor radio en T.V.

Het Vlaams Bureau is van oordeel dat aan alle politieke partijen dezelfde mogelijkheden zouden moeten geboden worden om hun programma bekend te maken aan de kiezers. De arbitraire verdeling van de zendtijd door de beheerraad van de B.R.T. maakt dit onmogelijk.

De beslissing dat een woordvoerder van de Kommunistische Partij slechts mag deelnemen aan één van de reeks wekelijks voorziene paneelgesprekken, in tegenstelling met alle andere partijen, beschouwt het eveneens als een diskriminatie t.o.v. de Kommunistische Partij.

Brussel, 7 oktober 1971

Het Vlaams Bureau van de  
Kommunistische Partij van België

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

Avenue de Stalingrad, 29  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 4 octobre 1971

AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE

---

Chers Camarades,

Le Bureau politique se réunira le  
VENDREDI 8 OCTOBRE 1971 A 10 HEURES

-----  
A l'ordre du jour :  
-----

- élaboration plate-forme électorale.

Fraternellement,

M. DRUMAUX

A. DE CONINCK.

Procès-verbal Bureau politique 8/10/71

Présents : Blume, Coussement, Debrouwere, De Coninck, Drumaux, Dussart, Glineur, Renard, Turf, Van Geyt.

Excusés : Levaux, Van den Branden

- Plate-forme électorale

Après la mise au point de certains amendements, le projet présenté par J. Blume est adopté.

- Listes de candidats

- Thudinie : la fédération ayant rejeté la décision du C.C. de présenter Couteau comme 1er suppléant dans cet arrondissement, l'aviser de ce que le B.P. n'approuve pas son attitude.
- Charleroi : Par souci d'efficacité, le B.P. demande à ses membres qui iront à la conférence de cadres de ce soir d'examiner s'il n'y a pas une solution meilleure que celle adoptée jusqu'à présent (notamment mettre Labaere 1er Sénat).

- Relations internationales

- Bilatérale avec le P.C.U.S. : reportée en raison des élections, elle est fixée du 5 au 12 janvier 1972. (Debrouwere demandera accord PCUS).
  - Conférence à Moscou sur les phénomènes trotskystes : du 16 au 18 novembre : A. De Coninck.
  - Conférence sur l'action de la Jeunesse (Moscou) : début 1972 : U. Coussement.
  - Communiqué belgo-roumain : accord pour parution dans la presse.
- Prochain C.C. : 27 - 28 novembre.

=====

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE  
Avenue de Stalingrad, 29  
1000 BRUXELLES

-----

KOMMUNISTISCHE PARTIJ VAN BELGIE  
Stalingradlaan 29, 1000 BRUSSEL.

-----

Bruxelles, le 11.10.1971

Brussel, 11.10.1971.

A tous les membres du  
Bureau Politique.

-----

Aan alle leden van het  
Politiek Bureau

-----

IMPORTANT ET URGENT

BELANGRIJK EN DRINGEND.

Chers camarades,

Waarde kameraden,

Des retouches ayant été ap-  
portées au texte de la plate-  
forme électorale ce lundimatin,  
tu es prié de considérer comme nul  
et non avenu le texte ronéotypé  
vendredernier

Gezien er vanmorgen (maandag)  
wijzigingen werden aangebracht  
aan het kiesplatform, verzoeken  
wij U de tekst die vrijdag ge-  
stencild werd, als van nul en  
generlei waarde te beschouwen.

Ci-joint le texte définitif.

Hierbij de definitieve tekst.

Fraternellement,

Kameraadschappelijk

Jean BLUME

Jean BLUME

ALLEZ - vous continuer à voter pour des gens qui vous trompent ??

DES PREUVES EN VOICI  
=====

Les élections auront lieu le 7 novembre 1971.

Pour les partis traditionnels, une campagne électorale cela signifie - mentir - promettre - et oublier ces promesses les élections une fois passées.

Les preuves ne manquent pas.

C'est ainsi qu'en 1968, à l'occasion des élections législatives, le P.S.C. et le P.S.B. avaient tous deux promis d'augmenter les pensions de 25 %, de les porter à un minimum de 75.000 Fr., c'est-à-dire à 75 % du salaire du manoeuvre de l'Etat.

Aujourd'hui la valeur de ces 75.000 Fr. est montée à 90.000 Fr. et de nouveau le P.S.B. et le P.S.C. avancent la promesse de porter la pension minimum à 90.000 Fr..

Mais au cours de la législature, ces deux partis qui détenaient le pouvoir, se sont opposés à l'application de leurs promesses.

Il en fut ainsi également à propos des maladies professionnelles, des indépendants, des handicapés, des victimes des fermetures, des rentes et des veuves de guerre.

Voici des précisions qui vous prouveront que vous perdez votre voix en votant P.S.C. ou P.S.B. ou P.L.P., car les représentants de ces partis votent contre la réalisation des promesses qu'ils vous font en période électorale.

ANNALES PARLEMENTAIRES DES 4 ET 5 JUIN 1969

X Vote sur l'amendement déposé par le député communiste G. Glineur, et rédigé comme suit :

"sont majorées (les pensions) de 12,5 % pour la période du 1er janvier 1969 au 31 décembre 1969 et de 25 % à partir du 1er janvier 1970.

"A partir du 1er janvier 1970 les pensions de retraite et de survie sont fixées respectivement à 75 % et à 60 % de la rémunération moyenne des cinq dernières ou des dix meilleures années pour une carrière complète et proportionnellement pour une carrière partielle selon les modalités à fixer par le Roi."

Le vote nominatif sur cet amendement a été le suivant :

171 membres y prennent part
154 répondent non
16 répondent oui
1 s'abstient.

En conséquence la Chambre n'adopte pas cet amendement.

Les députés qui ont répondu non sont cités ci-dessous :

MM. Anciaux, Babylon, Baeskens, Baudson, Belmans, Bertrand (Alfred), Bijnens, Blanckaert, Bode, Boel, Boey, Boeykens, Borsu, Brouhon, Califice, Callebert, Cantillon, Castsl, Chabert, Charpentier, Christiaenssens, Ciselet, Claes (Albert), Claes (Willy), Claeys, Close, Colla, Collard, Cools (André), Cools (Jozef), Coppieters, Cornet (Clothaire), Coucke, Coulonvaux, Mme Craeybeckx-Orij, MM. Danschutter, Decommer, De Facq, De Groote, De Grijse, De Keersmaeker, Demets, De Mey, Denis, De Paepe, Dequae, Mme De Riemaecker-Legot, MM. Deruelles (Henri), De Saeger, De Seranno, Detiège, Mlle Devos (Godelieve), MM. Devos (Robert), De Winter, Dewulf, D'haeseleer, Duerinck, Eneman, Fayat,

Féris, Gelders, Geldolf, Gendebien, Gheysen, Goeman (Emiel), Goemans (Hector), Mme Groesser-Schroyens, MM. Grootjans, Harmegnies, Henckens, Herbage, Hicguet, Holvoet, Hubaux, Hulet, Humblet, Hurez, Jeunehomme, Juste, Kelchtermans, Lacroix, Mme Lahaye-Duclos, MM. Lamers, Larock, Lauwereins, Leys, Lindemans, Lootens, Mme Mabilille-Leblanc, MM. Magnée, Major, Mangelschots, Mathys, Mattheysens, Meyers, Michel, Mottard, Nazé, Niemegeers, Nijffels, Olaerts, Olivier, Parisis, Pede, Pecters, Pêtre, Picron, Posson, Radoux, Raskin, Remacle, Sainte, Saint-Remy, Schiltz, Sels, Simonet, Snoy et d'Oppuers, Sprockeeels, Suykerbuyk, Swaelen, Tanghe, Tibbaut, Urbain, Van Cauteren, Van Daele, Vandamme, Vanden Boeynants, Vandenhove, Van der Elst, Van Dessel, Van Elslande, Van Eynde, Van Herreweghe, Van Hoorick, Van Leemputten, Van Lidth de Jeude, Van Mechelen, Van Offelen, Van Raemdonck, Van Rompaey, Vansteenkiste, Van Winghe, Verduyn, Verhenne, Mme Verlackt-Gevaert, MM. Vernimmen, Verroken, Vranckx, Wannyn, Wigny, Wijnen, Willems, Wouters et Van Acker.

#### PENSIONS DES INDEPENDANTS

ANNALES PARLEMENTAIRES DES 25 ET 26 FEVRIER 1969

Les députés communistes proposent la suppression de l'enquête sur les ressources.

#### ONT VOTE CONTRE :

MM. Anciaux, Anseele, Babylon, Baeskens, Bary, Baudson, Belmans, Bertrand (Alfred), Bijmens, Blanckaert, Boel, Boey, Boeykens, Borsu, Brouhon, Califice, Callebert, Cantillon, Castel, Chabert, Christiaenssens, Ciselet, Claes (Willy), Claeys, Close, Colla, Cools (André), Cools (Jozef), Mme Copée-Gerbinet, MM. Coppieters, Corbeau, Cornet (Clothaire), Coucke, Coulonvaux, Mme Craeybeckx-Orij, MM. Cudell, d'Alcantara, Danschutter, De Clercq, Decommer, De Facq, Defraigne, De Groote, De Grijse, De Keersmaeker, Delforge, Demets, De Mey, Denis, De Paepe, Dequae, Mme De Riemacker-Legot, MM. Deruelles, De Saeger, De Seranno, De Vlies, Mlle Devos (Godelieve), MM. Devos (Robert), De Weert, De Winter, Dewulf, D'haeseleer, Duerinck, Eneman, Féris, Gheysen, Goeman (Emiel), Goemans (Hector), Mme Groesser-Schroyens, MM. Gustin, Harmegnies, Harmel, Herbage, Hicguet, Holvoet, Hulet, Hurez, Juste, Kelchtermans, Lacroix, Mme Lahaye-Duclos, MM. Larock, Leburton, Lefèbvre (René), Lefèvre (Théo), Leys, Lindemans, Lootens, Mme Mabilille-Leblanc, MM. Major, Mathys, Mattheysens, Meyers, Michel, Mundeleer, Namèche, Nazé, Niemegeers, Nothomb, Nyffels, Olaerts, Otte, Persoons, Picron, Piron, Posson, Poswick, Raskin, Remacle, Rolin Jaquemyns, Saint-Remy, Schiltz, Sels, Snoy d'Oppuers, Sprockeeels, Suykerbuyk, Tanghe, Terwagne, Tibbaut, Urbain, Van Cauteren, Van Daele, Vandamme, Vandenhove, Van Dessel, Van Elslande, Van Eynde, Van Herreweghe, Van Hoorick, Van Leemputten, Van Lent, Van Lidth de Jeude, Van Mechelen, Van Raemdonck, Van Rompaey, Vansteenkiste, Van Winghe, Verduyn, Verhenne, Mme Verlackt-Gevaert, MM. Vernimmen, Verroken, Vranckx, Wannyn, Wigny, Wijnen, Willems, Wouters, et Van Acker.

#### MALADIES PROFESSIONNELLES

ANNALES PARLEMENTAIRES DES 28 NOVEMBRE ET 4 DECEMBRE 1968

Amendement visant à assurer à toutes les veuves de mineurs décédés de la maladie professionnelle le droit à la réparation (art. 34).

#### ONT VOTE CONTRE :

MM. anseele, Baeskens, Baudson, Bijmens, Blanckaert, Bode, Boeykens, Brouhon, Califice, Callebert, Castel, Chabert, Charpentier, Claes (Willy), Claeys, Close, Mme Copée-Gerbinet, M. Coucke, Mme Craeybeckx-Orij, MM. Cudell, d'Alcantara, Danschutter, De Groote, De Gryse, De Keersmaeker, Domets, De Mey, De Paepe, De Pelsmaeker, Dequae, Mme De Riemacker-Legot, M. Deruelles, Mlle Devos (Godelieve), MM. Devos (Robert), Dewulf, Duerinck, Eneman, Fayat, Féris, Gelders, Geldolf, Gheysen, Goeman (Emiel), Harmegnies, Harmel, Hicguet, Hurez, Juste, Kelchtermans, Lacroix, Lamers, Larock, Lauwereins, Lefèvre (Théo), Lindemans, Major, Mangelschots, Mathys, Meyers, Michel, Mottard,

Snoy et d'Oppuers,, Suykerbuyk, Swaelen, Tanghe, Terwagne, Tibbaut, Tindemans, Urbain, Van Daele, Van Dessel, Van Elslande, Van Eynde, Van Lent, Van Mechelen, Van Rompaey, Verhenne, Mme Verlackt-Gevaert, MM. Verroken, Vranckx, Wijnen, Willems, Wirix et Van Acker.

## INDEMNITES D'ATTENTE AUX TRAVAILLEURS VICTIMÉS DE CERTAINES FERMETURES

ANNALES PARLEMENTAIRES DU 11 JUILLET 1968

Le député communiste Couteau propose de porter le montant de l'indemnité d'attente à 75 % du salaire perdu et ce jusqu'au reclassement des travailleurs.

ONT VOTE CONTRE :

*Demets absent*

MM. Anciaux, Anseele, Babylon, Baeskens, Baudson, Belmans, Bertrand (Alfred), Bijmens, Blanckaert, Bode, Boel, Boey, Boeykens, Borsu, Bossicart, Brouhon, Califice, Callebert, Cantillon, Castel, Chabert, Charpentier, Christiaenssens, Ciselet, Claes (Willy), Claeys, Close, Collard, Cools (André), Cools (Jozef), Coppieters, Corbeau, Cornet d'Elzuis, Coucke, Coulonvaux, Mme Craeybeckx-Orij, MM. Cudell, d'Alcantara, Danschutter, Decommer, De Croo, De Facq, Defraigne, De Grootte, De Gryse, De Keersmaeker, De Keuleneer, Delforge, De Mey, De Paepe, De Pelsmaeker, Mme De Riemaeker-Legot, MM. Deruelles, De Saeger, De Seranno, Detiège, De Vlies, Mlle Devos (Godélieve), MM. Devos (Robert), De Weert, De Winter, Dewulf, Duerinck, Eneman, Fayat, Férir, Gelders, Geldolf, Gendebien, Gheysen, Gillet, Goeman (Emiel), Goemans (Hector), Mme Groesser-Schroyens, MM. Gustin, Henckens, Herbage, Hicguet, Humblet, Holvoet, Hurez, Jeunehomme, Juste, Kelchtermans, Lacroix, Lamers, Larock, Lauwersins, Lefèbvre (René), Lerouge, Leys, Lindemans, Lootens, Magnée, Major, Mangelschots, Mathys, Mattheyssens, Merlot, Meyers, Michel, Mottard, Namèche, Nazé, Niemegeers, Nothomb, Nyffels, Olaerts, Olivier, Otte, Pede, Peeters, Persoons, Pêtre, Philippart, Picron, Piron, Posson, Poswick, Radoux, Remacle, Sainte, Saint-Remy, Schiltz, Sels, Snoy et d'Oppuers, Suykerbuyk, Swaelen, Tanghe, Terwagne, Tibbaut, Tindemans, Urbain, Van Cauteren, Van Daele, Vandamme, Vandenhove, Van der Elst, Van Dessel, Van Eynde, Van Herreweghe, Van Hoorick, Van Leemputten, Van Lent, Van Lidth de Jeude, Van Mechelen, Van Rompaey, Vansteenkiste, Van Winghe, Verduyn, Verhenne, Mme Verlackt-Gevaert, MM. Verroken, Vranckx, Wigny, Wijnen, Willems, Wouters et Van Acker.

## ALLOCATIONS AUX HANDICAPES

ANNALES PARLEMENTAIRES DU 25 JUIN 1969

Le 25 juin 1969, la Chambre avait à se prononcer sur le projet de loi étendant le droit à des allocations spéciales aux handicapés de 25 ans et plus, à condition d'être reconnu invalide à 100 %. Mais le montant de cette allocation n'était pas d'un montant identique à celle allouée aux estropiés mutilés, mais limité à un montant de base de 18.000 Fr. au lieu de 45.645 Fr.

Le député communiste G. Glineur déposa un amendement portant l'allocation de base à 45.645 Fr. au lieu des 18.000 Fr. proposés.

Nous citons ci-dessous le nom des députés qui ont voté contre cet amendement :

MM. Anciaux, Anseele, Babylon, Baeskens, Baudson, Blanckaert, Bode, Boel, Boeykens, Brouhon, Callebert, Castel, Chabert, Charpentier, Claes (Willy), Claeys, Close, Cools (André), Cools (Jozef), Coppieters, Coucke, Mme Craeybeckx-Orij, MM. D'Alcantara, Danschutter, Decommer, De Facq, De Grootte, De Gryse, De Keersmaeker, De Keuleneer, Demets, De Mey, Denis, De Paepe, Dequae, Mme De Riemaeker-Legot, MM. Deruelles (Henri), De Saeger, De Seranno, Detiège, De Vlies, Mlle Devos (Godélieve), MM. Devos (Robert), Dewulf, Duerinck, Eneman, Férir, Gelders, Geldolf, Gheysen, Goeman (Emiel), Goemans (Hector), Mme Groesser-Schroyens, MM. Harmegnies, Henckens, Hicguet, Hurez, Juste, Kelchtermans, Lacroix,

Larock, Louwrens, Lindemans, Lootens, Mangelschots, Mathys, Mattheyssens, Meyers, Mottard, Namèche, Nazé, Nyffels, Otte, Parisis, Peeters, Pêtre, Posson, Raskin, Remacle, Sainte, Saint-Remy, Schyns, Sels, Suykerbuyk, Swaen, Tanghe, Terwagne, Tibbaut, Tindemans, Van Daele, Vandamme, Van Herreweghe, Vandenhove, Van der Elst, Van Dessel, Van Elslande, Van Eynde, Van Hoorick, Van Leemputten, Van Lent, Van Mechelen, Van Raemdonck, Van Rompaey, Van Steenkiste, Van Winghe, Verduyn, Verhenne, Mme. Verlackt-Gevaert, MM. Vernimmen, Verroken, Vranckx, Wannyn, Wigny, Wijnen, Willems, Wouters et Van Acker.

PROJET DE LOI INSTITUANT UN REVENU GARANTI

ANNALES PARLEMENTAIRES DES 25 ET 26 FEVRIER 1969

Les députés communistes proposent :  
de porter le revenu garanti  
à 75.000 F. par ménage  
à 60.000 F. pour les personnes seules.

*fusion*

ONT VOTE CONTRE :

MM. Anciaux, Anseele, Babylon, Baeskens, Bary, Baudson, Belmans, Bertrand (Alfred), Bijmens, Blanckaert, Boel, Boey, Boeykens, Borsu, Brouhon, Califice, Callebert, Cantillon, Castel, Chabert, Christiaenssens, Ciselet, Claes (Willy), Claeys, Close, Colla, Cools (André), Cools (Jozef), Mme. Copée-Gerbinet, MM. Coppieters, Corbeau, Cornet (Clothaire), Coucke, Coulonvaux, Mme. Craeybeckx-Orij, MM. Cudell, D'Alcantara, Danschutter, De Clercq, Decommer, De Facq, Defraigne, De Groot, De Gryse, De Keersmaeker, Delforge, Demets, De Mey, Denis, De Paepe, Dequae, Mme. De Rimaecker-Legot, MM. Deruelles, De Saeger, De Seranno, De Vlies, Mlle. Devos (Godelieve), MM. Devos (Robert), De Weert, De Winter, Dewulf, D'haeseleer, Duerinck, Eneman, Féris, Gheysen, Goeman (Emiel), Goemans (Hector), Mme. Groesser-Schroyens, MM. Gustin, Harmegnies, Harmel, Herbage, Hicguet, Holvoet, Hulet, Hurez, Juste, Kelchtermans, Lacroix, Mme. Lahaye-Duclos, MM. Larock, Leburton, Lefèvre (René), Lefèvre (Théo), Loys, Lindemans, Lootens, Mme. Mabelle-Leblanc, MM. Major, Mathys, Mattheyssens, Meyers, Michel, Mundeloer, Namèche, Nazé, Niemegeers, Nothomb, Nyffels, Olaerts, Otte, Persoons, Picron, Piron, Posson, Poswick, Raskin, Remacle, Rolin, Jacquemyns, Saint-Remy, Schiltz, Sels, Snoy et d'Oppuers, Sprockeels, Suykerbuyk, Tanghe, Terwagne, Tibbaut, Urbain, Van Cauteren, Van Daele, Vandamme, Vandenhove, Van Dessel, Van Elslande, Van Eynde, Van Herreweghe, Van Hoorick, Van Leemputten, Van Lent, Van Lidth de Jeude, Van Mechelen, Van Raemdonck, Van Rompaey, Vansteenkiste, Van Winghe, Verduyn, Verhenne, Mme. Verlackt-Gevaert, MM. Vernimmen, Verroken, Vranckx, Wannyn, Wigny, Wijnen, Willems, Wouters et Van Acker.

VICTIMES DU DEVOIR PATRIOTIQUE

ANNALES PARLEMENTAIRES DES 3 ET 4 JUIN 1970

Amendement communiste visant à assurer la réversibilité intégrale de la rente de combattant - de prisonnier politique, de prisonnier de guerre, de déporté et de réfractaire à la veuve.

ONT VOTE CONTRE :

MM. Anciaux, Anseele, Babylon, Baeskens, Bary, Baudson, Belmans, Blanckaert, Bode, Boel, Boey, Boeykens, Brouhon, Califice, Callebert, Cantillon, Castel, Chabert, Charpentier, Claes (Albert), Claes (Willy), Claeys, Close, Colla, Cools (André), Cools (Jozef), Coppieters, Corbeau, Coucke, Coulonvaux, Mme. Craeybeckx-Orij, MM. Cudell, d'Alcantara, Danschutter, Decommer, De Croo, De Groot, De Gryse, De Keersmaeker, De Keuleneir, Demets, De Mey, Denis, De Paepe, Dequae, Mme. De Rimaecker-Legot, MM. Deruelles (Henri), De Saeger, De Seranno, Detière, De Vlies, Mlle. Devos (Godelieve), MM. Devos (Albert), Dewulf, Dhoore, Duerinck, Eneman, Féris, Gelders, Geldolf, Gendebien, Goeman (Emiel), Goemans (Hector), Mme. Groesser-Schroyens, MM. Harmegnies, Harmel, Hicguet, Holvoet, Humblet, Hurez, Juste, Kelchtermans, Lacroix, Mme. Lahaye-Duclos,

MM. Lamers, Lauwereins, Leburton, Lefèvre (Théo), Leys, Lindemans, Lootens, Magnée, Major, Mangelschots, Mathys, Mattheyssens, Meyers, Michel, Mottard, Namèche, Nothomb, Nyffels, Olaerts, Olivier, Otte, Parisis, Peeters, Pêtre, Philippart, Posson, Poswick, Radoux, Raskin, Remacle, Sainte, Saint-Remy, Scheyven, Schiltz, Schyns, Sels, Snoy et d'Oppuers, Suykerbuyk, Swaelen, Tanghe, Terwagne, Tibbaut, Tindemans, Urbain, Van Cauteren, Van Daele, Vandamme, Vanden Boeynants, Vandenhove, Van der Elst, Van Dessel, Van Elslande, Van Eynde, Van Herreweghe, Van Hoorick, Van Leemputten, Van Lent, Van Mechelen, Van Raemdonck, Van Rompaey, Van Steenkiste, Van Winghe, Verduyn, Verhonne, Mme. Verlackt-Gevaert, MM. Vernimmen, Vranckx, Vreven, Wannyn, Wigny, Wijnen, Willems, Wouters et Van Acker.

LES COMMUNES ET LA T.V.A.

ANNALES PARLEMENTAIRES DES 27 ET 28 JANVIER 1971

Les communistes ont déposé un amendement visant à accorder un crédit spécial au profit des provinces et des communes de l'ordre de 490.000.000 Fr. en compensation de l'application de la T.V.A.

ONT VOTE CONTRE :

MM. Adriaensens, Baeskens, Bary, Baudson, Bertrand (Alfred), Blanckaert, Boel, Boey, Boeykens, Brouhon, Califice, Callebert, Castel, Chabert, Charpentier, Christiaenssens, Claes (Albert), Claes (Willy), Claeys, Close, Colla, Cools (André), Corbeau, Cornet, (Clothaire), Cornet d'Elzius, Coucke, Coulonvaux, Cudell, d'Alcantara, Danschutter, De Clercq, De Croo, Defraigne, De Groot, De Gryse, De Keersmaeker, Delforge, Delruelle (Gérard), Demets, De Mey, Denis, Dequae, Mme. De Riemaecker-Légot, MM. Deruelles (Henri), De Saeger, De Seranno, Detiège, Mlle Devos (Godelieve), MM. Devos (Robert), Dewulf, D'haeseleer, Dhoore, Duerinck, Eneman, Fayat, Féris, Gelders, Geldolf, Gheysen, Goeman (Emiel), Grootjans, Gustin, Harmegnies, Henckens, Herbage, Hicguet, Holvoet, Hulet, Hurez, Jeunehomme, Juste, Kelchtermans, Lacroix, Mme. Lahaye-Duclos, MM. Lamers, Leburton, Lefèvre (René), Lerouge, Lindemans, Magnée, Major, Mangelschots, Mathys, Meyers, Michel, Mottard, Namèche, Nazé, Niemegeers, Nothomb, Nyffels, Olivier, Otte, Parisis, Pede, Peeters, Pêtre, Picron, Piron, Poswick, Remacle, Rolin Jaquemyns, Sainte, Saint-Remy, Scheyven, Schyns, Simonet, Snoy et d'Oppuers, Suykerbuyk, Swaelen, Tanghe, Tibbaut, Tindemans, Van Cauteren, Van Daele, Vandamme (Fernand), Vanden Boeynants, Vandenhove, Van Dessel, Van Herreweghe, Van Hoorick, Van Lidth de Jeude, Van Offelen, Van Raemdonck, Van Rompaey, Mme. Verlackt-Gevaert, MM. Vernimmen, Vreven, Wijnen, Willems et Van Acker.

N.B. - Les noms des parlementaires des partis qui se sont opposés à nos amendements et qui n'ont pas pris part au vote étaient absents à la séance mentionnée.

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE  
-----

Avenue de Stalingrad, 29  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 11 octobre 1971

AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE  
-----

Chers camarades,

Le Bureau politique se réunira le  
VENDREDI 15 OCTOBRE 1972 A 10 HEURES.  
=====

A l'ordre du jour :  
-----

- Campagne électorale.

Fraternellement,

M. DRUMAUX  
A. DE CONINCK.

Procès-verbal Bureau politique du 15.10.1971

Présents : Blume, Coussement, Debrouwere, De Coninck, Drumaux, Dussart, Glineur, Levaux, Turf, Van Geyt.

Excusés : Renard, Van den Branden.

- Fonds électoral : faire un appel pour un plus grand effort.

- Contrôle des opérations électorales : à suivre de très près par l'équipe centrale et par les responsables provinciaux;

: organiser pour samedi 16/10 (jour du dépôt des listes une permanence centrale et demander aux fédérations d'informer au sujet du dépôt de leurs listes;

: s'assurer au fur et à mesure de l'exécution par les fédérations, des opérations suivantes (déclarations de rattachement et de groupement).

- Communiqué de presse sur pacte culturel : d'accord sur le fond - Van Geyt en reverra éventuellement la forme avec Renard.

- Luttes sociales en cours

- Enseignement : au cours de la campagne, dénoncer le danger des clauses "carcan " pour une durée de 2 ans et les sacrifices imposés aux instituteurs des grandes villes;

: souligner, en matière de rénovation de l'enseignement primaire et secondaire, la différence entre les principes et les faits lorsque les moyens financiers font défaut.

- Electrogaz : attirer l'attention des fédérations sur la prise de position Electrogaz en faveur d'une prime spéciale compensatoire à la non indexation des barèmes fiscaux.

- Propagande pendant la campagne électorale : tenter de développer les contacts humains (par meetings, conférences, débats, discussions individuelles).

- Fête du Drapeau Rouge 1972

Les salles n'étant pas disponibles à la date proposée le 16/9, accepter le 9/9 même si cette date coïncide avec la fête de l'Humanité.

- Manifestation des Jeunes (Anvers 30/10)

Essayer d'obtenir des régions la meilleure participation possible pour tenter d'arriver à une manifestation de 2.000.

=====

## PROJET DE COMMUNIQUÉ

Le Bureau Politique du Parti Communiste de Belgique a entendu une information de ses représentants à la Conférence pour l'élaboration d'un Pacte culturel garantissant effectivement le droit à la libre expression de toutes les tendances représentatives de l'opinion.

Au moment où les négociateurs s'apprêtent à aborder les problèmes de la mise en application concrète des principes consignés dans le préaccord de juillet par les représentants des deux partis gouvernementaux et ceux du P.L.P., le Bureau Politique tient à préciser les points suivants, qui doivent être éclaircis pour que la discussion conserve un sens :

1) toute tendance représentée dans un Conseil culturel ou dans un Conseil provincial - comme tout groupement représentatif indépendant - doit avoir accès, sans discrimination, aux infrastructures et aux moyens d'expression culturels ressortissant des pouvoirs publics dans l'ensemble du pays (depuis la R.T.B. et la B.R.T. jusqu'aux Maisons communales de la Culture et de la Jeunesse), et doit pouvoir disposer d'un représentant au moins dans les organes de concertation créés auprès des institutions correspondantes;

2) aucune tendance ne doit disposer, sous prétexte d'une application stricte de la proportionnalité aux niveaux communautaires, provincial, communal, ou d'agglomération, d'un monopole de fait dans la gestion et l'utilisation des dits moyens d'expression et infrastructures.

Le Bureau Politique croit particulièrement nécessaire d'attirer l'attention de l'opinion sur ces points, eu égard notamment aux conditions peu satisfaisantes - et en fait incompatibles avec les principes de non-discrimination contenus dans le préaccord de juillet - dans lesquelles ont été réparties jusqu'à présent, les émissions radio et TV attribuées aux partis ou organisées avec leur participation dans le cadre de la campagne électorale elle-même.

Ainsi, à la R.T.B., .

A la B.R.T. d'autre part, chaque parti s'est vu impartir un nombre d'émissions radio et TV différent, le PCB n'en obtenant chaque fois qu'une seule; de plus, sur (cinq) tables rondes télévisées prévues d'ici le 7 novembre, une seule verra sa participation à côté de celle des quatre autres partis actifs dans la partie néerlandophone du pays.

Il est évident que si les partis gouvernementaux devaient s'en tenir à de telles conceptions, la preuve serait bientôt faite que la volonté affirmée de garantir la libre expression et d'abolir les discriminations ne constitue, dans leur chef, qu'un simple bluff de propagande.

Bruxelles, le 16 octobre 1971

## PRE-ACCORD CULTUREL

Les partis soussignés,

Après avoir pris acte de l'intervention du Premier Ministre lors de la discussion au Sénat du projet de loi organisant l'autonomie culturelle le 7 juillet 1971, confirmant notamment :

d'une part qu'en vertu de l'article 4 de la loi du 3 juillet 1971, une motion motivée, signée par le quart au moins des membres d'un conseil culturel et introduite après le dépôt du rapport et avant le vote final en séance publique, peut déclarer que les dispositions d'un projet ou d'une proposition de décret qu'elle désigne et dont ce conseil culturel se trouve saisi, contiennent une discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques;

d'autre part que pour chacune des matières culturelles énumérées à l'article 2 du projet, la compétence des conseils culturels doit être comprise et interprétée à la lumière des précisions qui figurent dans l'exposé des motifs ainsi que dans les rapports très circonstanciés de Monsieur VAN BOGAERT.

Soucieux de permettre à tous les courants d'opinion de notre société de contribuer au développement de la culture dans un régime démocratique;

S'engagent à mettre en application les principes suivants :

1. La politique culturelle doit notamment favoriser, par tous les moyens adéquats, la compréhension et la coopération, dans le respect mutuel, entre les personnes, les groupes, les organisations et les institutions de différentes tendances idéologiques et philosophiques.
2. Les conseils culturels, les conseils provinciaux et communaux et toutes autres autorités investies d'un pouvoir normatif ou réglementaire doivent veiller à faire participer toutes les tendances idéologiques et philosophiques représentatives à l'élaboration de leur politique culturelle.
3. Aucune loi, aucun décret, aucun arrêté, aucun règlement ne sera pris qui contienne une discrimination pour des raisons idéologiques et philosophiques.

Les partis soussignés estiment dès lors que la loi prévue à l'article 59bis, par. 7, de la Constitution doit être votée au plus tôt, et s'engagent à cet effet :

.../..

1. A définir dans un accord les directives pratiques qui vaudront pour tout le pays et que toutes les institutions chargées de mener une politique culturelle devront respecter.  
Ces directives auront pour but d'éviter que des personnes, groupes, organisations ou institutions :
  - a) en raison de leurs conceptions idéologiques et philosophiques ne soient traités de manière privilégiée ou discriminatoire, compte tenu des exigences légitimes de la sécurité nationale et de l'ordre public;
  - b) en raison de leur nombre ou de leur influence ne puissent commettre un abus de pouvoir.
  
2. A préciser selon quelles modalités ces directives pratiques pourront se rapporter aux moyens les plus importants dont doit disposer une politique culturelle autonome.  
Ils pensent plus spécialement aux moyens suivants :
  - a) les subsides;
  - b) les avantages sous d'autres formes;
  - c) l'utilisation des infrastructures et services publics culturels;
  - d) la composition des conseils et commissions consultatives;
  - e) la composition des organes de gestion et d'administration;
  - f) le statut des membres du personnel exerçant des fonctions culturelles.
  
3. A prévoir des moyens qui garantissent la réalisation des objectifs poursuivis.
  
4. A procéder immédiatement à la désignation de leurs délégués.
  
5. A faire diligence pour conclure un accord dans le délai le plus bref et au plus tard le 30 novembre 1971.

Bruxelles, le 15 juillet 1971

Pour le P.S.C.-C.V.P. : R. HOUBEN, Président National  
L. SERVAIS, Président du P.S.C.  
R. VANDEKERCKHOVE, Président du C.V.P.

Pour le P.S.B.-B.S.P. : E. LEBURTON, Président  
J. VAN EYNDE, Président

Pour le P.L.P.-P.V.V. : P. DESCAMPS, Président National  
E. JEUNEHOMME, Vice-Président  
W. DE CLERCQ, Vice-Président

ADDENDUM AU PRE-ACCORD CULTUREL DU 15 JUILLET 1971

---

En tout état de cause, au cours de l'année qui suit l'installation des Conseils Culturels, des décrets seront pris pour tous les crédits importants, notamment en ce qui concerne leur volume et leur répartition, crédits relatifs à l'autonomie culturelle (section culturelle). Ces décrets tombent sous l'application de l'article 4 de la loi du 3 juillet 1971.

Bruxelles, le 15 juillet 1971

Pour le P.S.C.- C.V.P. : R. HOUBEN, Président National  
L. SERVAIS, Président du P.S.C.  
R. VANDEKERCKHOVE, Président du C.V.P.

Pour le P.S.B.-B.S.P. : E. LEBURTON, Président  
J. VAN EYNDE, Président

Pour le P.L.P.-P.V.V. : P. DESCAMPS, Président National  
E. JEUNEHOMME, Vice-Président  
W. DE CLERCQ, Vice-Président

PARTI COMMUNISTE DE BELGIQUE

Avenue de Stalingrad, 29  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 18 octobre 1971

AUX MEMBRES DU BUREAU POLITIQUE

---

Chers Camarades,

Le Bureau politique se réunira le

VENDREDI 22 OCTOBRE 1971 A 10 HEURES.

---

A l'ordre du jour :

---

- Campagne électorale.

Fraternellement,

M. DRUMAUX  
A. DE CONINCK.